



MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél. : 01 34 42 71 01 Télécopie : 01 34 66 93 71

@ : mairie.courcelles95@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2008

Nombre de membres en exercice. : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 11

Date de convocation..... : 29/05/2008

Date affichage..... : 16/06/2008

Le 5 juin 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Monsieur Gérard GRAIS.

ETAIENT PRESENTS : Mr Gérard GRAIS, Maire , Mme Laurence MANOFF, Adjoint, Mr LARUE Cédric, Adjoint , Mme Christine BENCHATER, Mr RAULT Albert ,Mr DUPONT Jean-Claude, Mr ROCHE Christophe, Mr ENGUERAND Daniel, Mme ROLLAND Josie.

ABSENTS : Mme KERJEAN Magalie (pouvoir à Mr GRAIS Gérard),Mme FLOHART Gaëlle (pouvoir à Mme ROLLAND Josie).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RAULT Albert

Après avoir constaté que le quorum est atteint le Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 26 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Délibération concernant la remise en état de la salle du Conseil et éventuellement le bureau du Maire.**

- **Devenir de l'ancien logement de l'institutrice.**
- **Délibération demande de subvention au PNR**
- **Délibération avis sur enquête publique**
- **Questions diverses.**

REMISE EN ETAT DE LA SALLE DU CONSEIL ET DU BUREAU DU MAIRE

Monsieur LARUE a consulté 8 entreprises pour les travaux de remise en état de la Mairie : salle du conseil et bureau du Maire.

Le Conseil à l'unanimité choisit l'entreprise MONTI pour effectuer les travaux de peinture des deux pièces (3650 euros HT pour la salle du conseil et 1800 euros pour le bureau du Maire). Une réserve est émise pour le moment pour la réfection du sol du bureau du Maire, il y a en effet des tomettes sous la moquette et il faut redemander le coût de leur éventuelle remise en état.

DEVENIR DE L'ANCIEN LOGEMENT DE L'INSTITUTRICE A L'ECOLE

Le Conseil à l'unanimité est d'accord pour conserver le logement dans le patrimoine communal. Une demande de devis de travaux de rénovation va être faite dans un premier temps et la réflexion est à poursuivre quant au devenir de ce logement.

DELIBERATION PNR

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la nécessité de finir la remise en état du mur de l'Eglise, la partie côté cimetière ayant été fait l'an dernier, il reste à faire celle côté des marches de l'église. Il fait part des devis qui ont été demandés sachant que la subvention du PNR qui peut être attribuée est de 70% du montant des travaux hors taxes.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise Générale de Bâtiment CATARINO MARQUES pour un montant de 2424 HT et de demander une subvention au PNR d'un montant de 1696.80 euros soit 70% du montant HT. Le reste des travaux sera financé par le budget communal. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION ENQUETE PUBLIQUE

Il s'agit de la mise aux normes du système d'assainissement de l'agglomération de Cergy-Pontoise et est demandée par Mr Lefebvre Président de la Communauté d'agglomération . Elle nous concerne car comme 26 autres communes , nos eaux usées vont à la station de Neuville.

Les travaux auront lieu à 3 endroits sur le réseau : Pontoise , Eragny sur Oise et Neuville et à la station d'épuration.

Description du projet :

Améliorer la qualité des eaux de l'Oise en limitant les rejets : en effet à plusieurs endroits du réseau, des eaux pas ou peu polluées issues de nappes ou de pluie ou de rivières s'infiltrent dans les canalisations d'eaux usées, alors qu'elles n'ont pas à être épurées.

Assurer un traitement poussé de toutes les charges polluantes en particulier l'azote et le phosphore et *diminuer le volume des boues* par digestion et déshydratation mécanique.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité avis favorable sur le projet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que :

- la modification de notre contrat téléphonique va engendrer une économie de 500 euros par an,
- une nouvelle proposition pour les contrats d'assurance va être faite à la Commune (2500 euros d'économie),
- la gouttière de la Mairie est réparée,
- les propriétaires dont le terrain nécessite un entretien ont été contactés,
- un rendez vous est pris avec Monsieur RIOU pour faire le point sur les contrats d'eau de la commune et le changement des canalisations en plomb,
- Le SIERC a été recontacté pour qu'il nous donne par écrit la date de début des travaux,
- Un arrêté de Péril va être pris concernant les propriétés VERSCHELDE.
- Le PNR va être contacté concernant l'entretien de la chaussée Jules César pour la partie classée en chemin de randonnée.

Madame BENCHATER signale que dans le cadre de la Communauté de Communes des Ateliers Seniors vont être créés dans le cadre de la santé, par ailleurs les garderies périscolaires s'avérant difficiles à gérer, elles devraient être retirées de la compétence de la communauté de communes. Le permis de la crèche est déposé et a reçu l'avis favorable des Bâtiments de France. La Communauté de Communes du plateau du Vexin souhaite être associée à la crèche et au RAM.

Madame BENCHATER demande à ce que le terrain communal rue de la Groux soit clôturé pour des raisons de sécurité, Monsieur LARUE se charge de faire établir des devis. Monsieur RAULT se charge de faire établir des devis pour le curage des fossés de la propriété SANGLE-FERRIERE.

Monsieur ROCHE prend rendez vous avec le PNR pour l'abri randonneurs subventionnable à 70%.

Madame MANOFF propose de faire imprimer le Journal pour un montant de 400 euros, le Conseil donne son accord.

Prochaine réunion de travail le 3 juillet 2008 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le secrétaire de séance : Albert RAULT

Le Maire : Gérard GRAIS

Les Membres